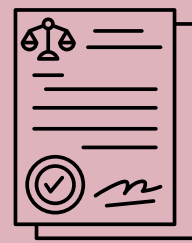


Autoévaluation de la maturité organisationnelle des langues officielles de l’ASPC

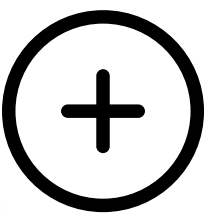
Pourquoi cet exercice a-t-il été fait ?

Loi sur les langues officielles (LLO)



La LLO énonce les obligations que les institutions fédérales doivent respecter pour protéger les LO au Canada. La modernisation de la loi en 2023 a élargi les obligations et la surveillance à cet égard.

Mesures positives



La LLO modernisée souligne l'obligation de mettre en œuvre des mesures positives (c.-à-d. des mesures concrètes, intentionnelles, fondées sur des données probantes et différenciées pour appuyer les CLOSM).

Objectif de l'autoévaluation



- Évaluer si l'Agence est prête à respecter les obligations élargies de la LLO
- Déterminer les prochaines étapes pour renforcer notre capacité de respecter nos obligations en vertu de la LLO.

Qu'est-ce qui a été fait ?

Conception d'un cadre

Échelle de cotation de la maturité

Autoévaluation

Compilation et analyse

Modèle de maturité* comportant quatre domaines d'activité :

- Leadership et engagement
- Capacité des services dans les deux LO
- Compréhension des besoins des CLOSM
- Travail avec des tiers

Chaque domaine d'activité comporte cinq indicateurs



Chaque domaine d'activité reçoit une cote de niveau de maturité de 0 à 5



Cote de référence pour les pratiques actuelles (2024-2025)



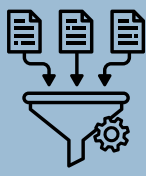
Cote cible pour les pratiques prévues (2025-2026)



Sept ateliers d'une heure organisés au niveau des directions générales



Les directions générales ont effectué une autoévaluation qui :
1. décrit les pratiques actuelles et prévues;
2. établit une cote de référence et une cote cible.



Une analyse thématique des pratiques actuelles et prévues a été réalisée



On a effectué une analyse quantitative des cotes de niveau de maturité

*Note: The framework used for the OL Organizational Maturity Self-Assessment is an adapted version of the [Official Languages Maturity Model Framework \(OLMM\)](#), developed by the Commissioner of Official Languages.

Pratiques actuelles et prévues

Au cours de l'année 2024-2025, au moins une direction générale a signalé ce qui suit :

- ☒ Les outils et ressources sur les obligations en matière de LO ont été rendus facilement accessibles
- ☒ Des clauses relatives aux LO ont été incluses dans les contrats conclus avec des tiers
- ☒ La formation du GUFL a été mise à disposition de tous les employés, qui ont été encouragés à la suivre
- ☒ Les facteurs liés aux LO ont été pris en compte dans les principaux modèles et les PON
- ☒ Les intervenants des CLOSM ont participé à des comités et à des groupes de travail
- ☒ Le nombre et la répartition des profils linguistiques ont fait l'objet d'un suivi
- ☒ Des outils d'IA étaient disponibles et utilisés pour soutenir la traduction
- ☒ Les CLOSM ont été considérées comme une population clé dans les demandes de financement

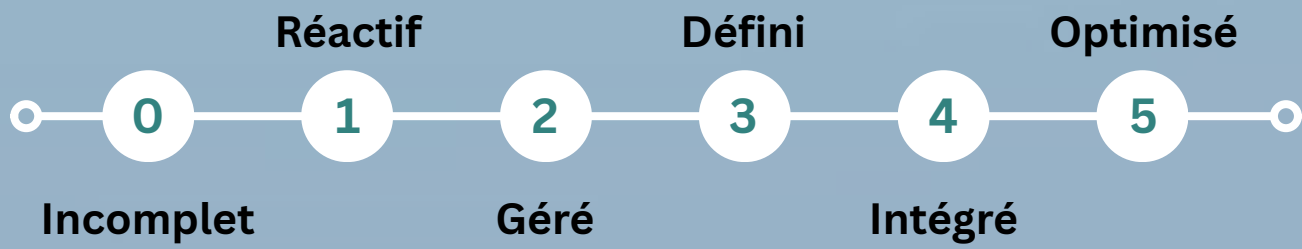
Au cours de l'année 2025-2026, au moins une direction générale prévoit faire ce qui suit :

- ☐ Consulter davantage le CE lors de la conception de nouvelles initiatives
- ☐ Élaborer un Plan d'action des LO de la direction générale pour veiller au respect des obligations
- ☐ Examiner chaque année la capacité de fournir des services dans les deux LO
- ☐ Veiller à ce que la nouvelle exigence CBC d'ELS pour les gestionnaires soit respectée
- ☐ Présenter les progrès réalisés par rapport aux obligations en matière de LO aux réunions annuelles de tous les membres du personnel
- ☐ Créer un sondage de rétroaction pour évaluer si les besoins des CLOSM sont satisfaits
- ☐ Examiner périodiquement les progrès des tiers en ce qui concerne le respect de leurs obligations en matière de LO
- ☐ Consacrer des ressources à la recherche sur les inégalités en santé dans les CLOSM

Notes de niveau de maturité

Domaine d’activité	Activité 1: Direction	Activité 2: Capacité	Activité 3: Soutenir les CLOSM	Activité 4: Tiers
Cote de référence	3.8	4.4	2.9	2.0
Cote cible	4.4	4.8	3.3	2.9
Croissance cible	17%	9%	15%	43%

Système de cotation numérique du niveau de maturité



Analyse

Points forts

- ✓ L'Agence met fortement l'accent sur la capacité interne et la formation.
- ✓ La gestion du nombre et de la répartition des profils linguistiques est efficace.
- ✓ L'Agence détermine les écarts de capacité existants.
- ✓ Les LO sont intégrées dans les EGR.
- ✓ Le suivi de la capacité de fournir des services dans les deux LO est efficace.
- ✓ La plupart des directions générales tiennent compte de la capacité en matière de LO lorsqu'elles attribuent du travail au personnel.
- ✓ Plusieurs directions générales font preuve d'une utilisation efficace des outils de traduction basés sur l'IA pour renforcer la capacité en matière de LO.
- ✓ L'Agence effectue un recensement efficace des intervenants des CLOSM et de leurs besoins grâce aux données, aux consultations, à la recherche sur l'opinion publique et à la participation à des conférences.

Points pouvant être améliorés

- ☐ Élargir la compréhension générale des obligations en matière de LO et la faire passer d'approches qui ne répondent qu'au seuil de l'égalité formelle, comme la traduction des documents, à une approche fondée sur l'égalité réelle, où l'ASPC comprend les besoins des CLOSM et différencie sa programmation en conséquence.
- ☐ Accorder la priorité à la réalisation d'analyses des répercussions sur le principe de l'égalité réelle et à la détermination des mesures d'atténuation avant de passer aux mesures de mise en œuvre et d'évaluation.
- ☐ Promouvoir et utiliser des outils et des ressources sur les analyses des répercussions de manière plus générale.
- ☐ Les clauses contractuelles pourraient devenir plus exhaustives; en particulier, elles pourraient indiquer comment les progrès par rapport aux obligations en matière de LO seront surveillés et ce qui se produira si elles ne sont pas respectées.